

Poste n°



Date de dernier passage au Comité technique

## DEFINITION DE FONCTION

### *Agent de nettoyage au secteur Balayage Manuel (H/F)*

<b>Filière : Technique</b>	<b>Catégorie : C</b>
<b>Cadre d'emploi :</b> Agent technique	
<b>Grades :</b> Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe, 1 <sup>e</sup> classe, principal 2 <sup>e</sup> classe, principal 1 <sup>ère</sup> classe	
<b>Temps de travail :</b>	<b>Temps complet</b>

#### **RATTACHEMENT**

Direction Générale Adjointe : Territoire et Cadre de vie

Direction : Environnement, propreté et développement durable

Service : Propreté Urbaine

#### **MISSIONS ET CONTEXTE :**

Au sein du service de la propreté urbaine et sous la responsabilité du responsable du secteur balayage manuel, l'agent effectue les interventions de nettoyage de la voirie relevant des interventions programmées.

Il/elle constate et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et effectue de la sensibilisation auprès des usagers.

#### **ACTIVITES PRINCIPALES ET TACHES ASSOCIEES**

➤ **Nettoisement des voies, espaces publics et ouvrages d'art**

- Nettoyer par balayage manuel ou mécanisé ;
- Laver les surfaces ;
- Enlever mécaniquement ou manuellement les déjections canines et les pollutions de l'espace public ;

- Entretien et approvisionnement des canisites ;
- Vider et nettoyer les corbeilles à papier et canines ;
- Enlever les déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs, etc.) ;
- Ramasser les feuilles mortes ;
- Désherber manuellement ou mécaniquement la voirie ;
- Déneiger, selon le plan de voirie hivernale, les voies de circulation et les trottoirs des services publics ;
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface ;
- Enlever l'affichage sauvage.
- Dessabler manuellement ou mécaniquement les caniveaux.
  - **Constat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers**
- Surveiller et alerter de la présence de dépôts sauvages ou de dégradations des espaces publics ;
- Rendre compte à sa hiérarchie des dégâts constatés sur le secteur ;
  - **Médiation et relations à l'usager**
- Informer la population des règles de propreté, de tri sélectif et d'hygiène sur la voie publique et de savoir-vivre ;
- Prévenir les incivilités de l'espace public : dépôts d'encombrants, affichage sauvage, ramassage des déjections canines ;
- Réparer ou alerter sa hiérarchie pour coordonner les actions de réparation des dégradations.

## INTERACTIONS PROFESSIONNELLES ET FREQUENCE

### Partenaires en interne

- ✓ Dispositif de gestion des demandes des administrés : ALLO PROPRETE.

### Partenaires en externe

- ✓ Administrés, bailleurs, commerçants, CAVB/T12, prestataires de collecte.

## COMPETENCES

### **Savoirs**

- |                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaissance des normes d'hygiène et de sécurité en matière de nettoyage de la voie publique</li> </ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- ✓ Procédure d'alerte et de secours
- ✓ Outils d'information et de sensibilisation

#### **Savoir Faire**

- ✓ Appliquer des procédures
- ✓ Utiliser les techniques appropriées manuelles ou mécanisées de balayage et lavage
- ✓ Savoir lire et écrire
- ✓ Permis B
- ✓ Utilisation des produits d'entretien, de désinfection et de débouchage

#### **Savoir Être**

- ✓ Qualités relationnelles
- ✓ Capacité au travail en équipe
- ✓ Discrétion, calme et pondération
- ✓ Capacité à alerter sa hiérarchie sur une situation

### **CONDITIONS D'EXERCICE**

Port de charges lourdes, Travail répétitif, Travail en extérieur, Travail de nuit, Horaires décalés, travail le weekend en alternance selon un planning défini.

En période de viabilité hivernale, astreinte sur une semaine par roulement.

Port de vêtements professionnels.

Le port d'accessoires de protection et des équipements de protection individuelle est obligatoire.

Utilisation d'outils manuels et mécaniques de vidage, de balayage et nettoyage

### **HORAIRES ET LIEU DE TRAVAIL**

36 heures hebdomadaires avec RTT.

Amplitude horaire du lundi au vendredi : 5h-20h. Les horaires sur une semaine type classique est 7h/12h-13h15/15h30 et 15h15 le vendredi. Par roulement, travail le weekend sur une plage 7h/18h le samedi ou le dimanche.

### **REMUNERATION ET ACCESSOIRES**

Niveau de responsabilité 2.